Image not found or type unknown

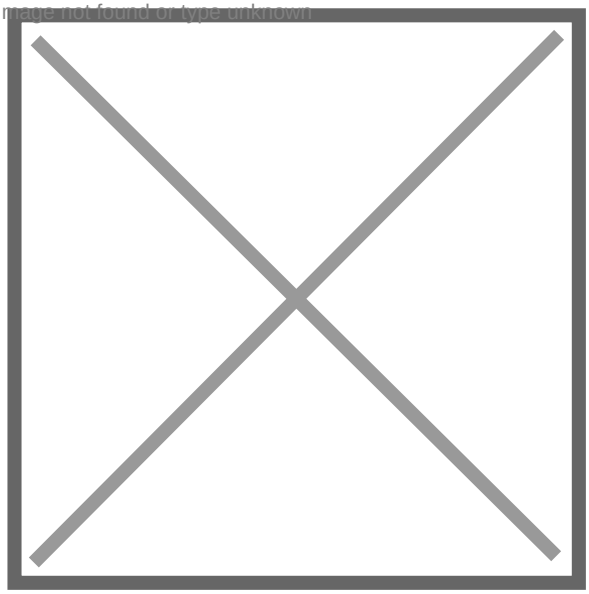

Chomage bloqué, travail à temps partiel

Par **marmoreen**, le **31/05/2012** à **16:10**

Bonjour,

Suite à un déménagement le 01/12/2011 (changement de département), j'ai été radié des controles par le "pole emploi".
Cette radiation a entrainé la suspension de mon chomage (CTAC de bordeau, je suis un ancien militaire).
Le 03/12/2011, j'ai dut me réinscrire au pole emploi pour pouvoir refaire une demande de droit au chomage.

le 01/04/2012 j'ai repris une activité à temps partiel (104 heures par mois). Ce qui me donne le droit de cumuler mon salaire (750€) et le chomage militaire.

Cela fait maintenant 6 mois que le CTAC ne me verse plus de chomage.
et que mon dossier est suspendu.

Que puis je faire?

(lorsque je les ai appelé, Madame X me répond qu'il faudrait que j'arrête de les embêter)

cordialement

Par **pat76**, le **31/05/2012** à **16:18**

Bonjour

Envoyez une lettre recommandée avec avis de réception à la direction.

Le téléphone c'est utile mais ça ne laisse pas de trace de la réclamation.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés